

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

Délibération n° :

DL51/2022

Objet :

Appel à projets
participatif « Prévention
des déchets – Economie
Circulaire » attribution
des participations

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 18 octobre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BOULLAND (suppléant – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme HAMON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire – CPS)
- M. MASURE (suppléant – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire – CCHVC)
- M. PROUST (titulaire – CPS)
- M. TRAMONI (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaire – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS) ;
Monsieur GILBON a donné pouvoir à M. PROUST (titulaire – CPS) ;
Madame HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire – CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ;
M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER
(titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ;
Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ;
M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS
(titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire –
CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAZION**

Le 12/10/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 28

Délibération n°DL51/2022
Appel à projets participatif – « Prévention des déchets – Economie Circulaire »
Attribution des participations

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la note de présentation,

Vu la délibération DL 35/2022 du 22 juin 2022 autorisant le lancement de l'appel à projets participatif – règlement intérieur,

Vu le règlement relatif à l'appel à projets participatif,

Considérant la volonté du SIOM de développer un outil de démocratie participative permettant aux habitants du territoire d'être acteurs dans la prévention des déchets,

Considérant le classement des projets lauréats suite aux résultats des votes de la plateforme dédiée à l'appel à projets participatif,

Considérant les règles d'attribution des participations définies dans le règlement de l'appel à projets participatif du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 5000€ à l'association les amis de la coccinelle à 7 points, et à signer tout document y afférant.
2. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 5000€ à l'association Bouteilles d'Avenirs, et à signer tout document y afférant.
3. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 3000€ à l'association Repair Café, et à signer tout document y afférant.
4. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 2500€ à l'entreprise d'insertion La Conserverie Essentielle, et à signer tout document y afférant.
5. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 2000€ à l'association OSE ZD, et à signer tout document y afférant.
6. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 1000€ à l'association Tiers Lieu L'Ebullition, et à signer tout document y afférant.

7. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 500€ à l'entreprise Self Servi, et à signer tout document y afférant.
8. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une participation de 500€ à l'entreprise Europexpo, et à signer tout document y afférant.
9. **Dit** que les crédits sont inscrits au budget public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **25 OCT. 2022**
Affichée le : **25 OCT. 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL51_2022
Date de la décision:	2022-10-18 00:00:00+02
Objet:	Appel à projets participatif "Prévention des déchets Economie Circulaire": attribution des participations
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20221018-DL51_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20221018-DL51_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1055
<i>nom original:</i>		
Note DL51 2022 Attribution appel à projet.pdf	application/pdf	127962
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221018-DL51_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	127962
<i>nom original:</i>		
dl51 22.pdf	application/pdf	137376
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221018-DL51_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	137376

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 octobre 2022 à 15h51min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 octobre 2022 à 15h55min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 octobre 2022 à 15h55min11s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 octobre 2022 à 16h00min25s	Recu par le MIAT le 2022-10-25